

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.06.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
 - **Nom du produit** **Attrape-Mouches**
 - **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Attrape-mouches
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**
Fr. Kaiser GmbH
Bahnhofstr. 35
D-71332 Waiblingen
 - **Service chargé des renseignements :**
Tel: +49 (0)7151/1715-0
Fax: +49 (0)7151/1715-30
 - **Numéro d'appel d'urgence:** Tel.: +49(0)7151-1715-119

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
 - **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
 - **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
 - **Pictogrammes de danger** néant
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Mentions de danger** néant
- **Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
 - **Description :**
L'attrape-mouche se compose d'une bande de papier couverte de la colle dans une boîte de papier fort. La colle contient du caoutchouc, des huiles et des résines.
- **Composants contribuant aux dangers:**

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.06.2014

Nom du produit Attrape-Mouches

(suite de la page 1)

CAS: 9006-04-6 EINECS: 232-689-0	Caoutchouc naturel substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%
-------------------------------------	--	---------

. Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

. Description des premiers secours

- . Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . après contact avec la peau :**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- . après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . Indications destinées au médecin :**
 - . Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - . Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

. Moyens d'extinction

- . Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- . Conseils aux pompiers**
 - . Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec le produit.

. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

- . Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

BE

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.06.2014

Nom du produit Attrape-Mouches

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

- . **Manipulation :**
 - . **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
 - . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - . **Stockage :**
 - . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Protégé de l'humidité.
Ne conserver que dans le fût métallique, non ouvert, d'origine
 - . **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
 - . **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
 - . **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Paramètres de contrôle**

- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

9006-04-6 Caoutchouc naturel	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,001 mg/m ³

- . **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- . **Contrôles de l'exposition**

- . **Équipement de protection individuel :**

- . **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Éviter tout contact avec la peau

- . **Protection respiratoire :** non nécessaire.

- . **Protection des mains :**

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- . **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

- . **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.06.2014

Nom du produit Attrape-Mouches

(suite de la page 3)

- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
 - Caoutchouc nitrile
- **Protection des yeux :** non nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

- **Forme :** Bande de papier couverte de la colle, dans une boîte de papier fort.

- **Couleur :** divers, selon l'encrage

- **Odeur :** inodore

· Modification d'état

- **Point de fusion :** Non applicable

- **Point d'ébullition :** Non applicable

- **Point d'éclair :** Non applicable

- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

- **Densité :** non déterminée

· Solubilité dans/miscibilité avec

- **l'eau :** insoluble

- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité

· Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.

- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau :

Le contact fréquent et permanent du produit avec la peau peut causer des irritations de la peau.

- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.06.2014

Nom du produit Attrape-Mouches

(suite de la page 4)

· **Sensibilisation :**

Des personnes sensibles peuvent présenter des réactions allergiques. Cela est aussi valable au-dessous des seuils d'exposition établis.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

· **Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· **Catalogue européen des déchets**

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés
16 03 06	déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 99	déchets non spécifiés ailleurs

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.06.2014

Nom du produit Attrape-Mouches

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · No ONU
· ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Nom d'expédition des Nations unies
· ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe | néant |
| · Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · Dangers pour l'environnement:
· Polluant marin : | Non |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
 - **Pictogrammes de danger** néant
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Mentions de danger** néant
- **Prescriptions nationales :**
 - **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant
- **Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

BE

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.06.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.06.2014

Nom du produit Attrape-Mouches

(suite de la page 6)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Service établissant la fiche technique :

Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Consulting GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 311, reach@dekra.com.

• Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

BE